



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

23 NOV. 2009

**Le directeur de cabinet du ministre de
l'intérieur, de l'outre-mer
et des collectivités territoriales
Le directeur de cabinet de la ministre de
la santé et des sports**

A

**Messieurs les préfets de zone de défense
(pour attribution)**

**Madame et messieurs les préfets de région
(pour information)**

**Mesdames et messieurs les préfets de
département
(pour attribution)**

OBJET : Grippe A - Adaptation du fonctionnement des centres de vaccination

La campagne de vaccination collective a débuté **le jeudi 12 novembre dernier**. Les premiers résultats engrangés témoignent de la quantité d'efforts et de la qualité du travail fourni depuis le mois d'août dernier par l'administration territoriale. Ainsi, près de 240 000 personnes ont bénéficié de la vaccination entre le 12 et le 20 novembre.

Certains points portés à la connaissance des administrations centrales rendent toutefois nécessaires plusieurs adaptations et corrections au dispositif.

En termes de **fréquentation des centres**, une affluence limitée a caractérisé les premiers jours de fonctionnement. Toutefois, depuis le milieu de la semaine dernière, et sous l'effet conjugué de l'évolution de la situation épidémiologique, de l'augmentation du nombre de personnes invitées par la caisse nationale d'Assurance maladie à la vaccination et de l'appropriation croissante du message de santé publique diffusé par le biais de la campagne de communication en cours, **la demande de vaccination croît très significativement**.

Pour faire face à cette évolution, le dispositif doit être adapté selon trois axes :

- **la capacité d'accueil des centres de vaccination doit d'abord s'ajuster** à la demande de vaccination de la population. Pour cette raison, nous vous demandons de prévoir, en fonction de l'affluence observée dans votre département, un élargissement éventuel des horaires d'ouverture des centres et du nombre de vacations, en particulier le mercredi, le samedi toute la journée et, le cas échéant, le dimanche. **Cette instruction est d'application immédiate** ;
- **l'étape d'entretien médical et de prescription de la vaccination** apparaît comme un point critique de la chaîne de vaccination. Afin de garantir la fluidité de la chaîne, il convient :
 - o en premier lieu, de privilégier, parmi les deux organisations du poste « entretien médical » qui étaient proposées par la circulaire du 28 octobre 2009 (fiche 04), celle qui consiste à demander à l'un des deux médecins de réaliser un entretien de première intention sur la base de la fiche médicale et à orienter les personnes soit directement vers le poste « injection » soit, le cas échéant, vers le second médecin pour un entretien approfondi ;
 - o en second lieu, il a été observé que, dans certains cas, l'entretien médical prenait la forme d'une véritable consultation, ralentissant le flux des personnes venant se faire vacciner. Aussi, nous vous demandons de solliciter un médecin de l'équipe opérationnelle départementale (EOD) pour qu'il rappelle aux médecins intervenants que l'entretien médical **visé exclusivement** à confirmer l'absence de contre-indications à la vaccination et à adapter la prescription à l'état de la personne ;
- la montée en puissance progressive du dispositif a, pour l'instant, autorisé une relative souplesse s'agissant de l'accueil des personnes non prioritaires. L'affluence désormais constatée doit conduire à assurer une **priorité d'accès aux personnes munies d'un bon de l'Assurance maladie**. Vous adapterez cette dernière instruction à l'affluence constatée dans les centres placés sous votre autorité.

Le nécessaire renforcement des capacités d'accueil est corrélé à une mobilisation accrue des personnels. Dans ce domaine, la principale difficulté réside dans le recrutement des médecins. Pour remédier à cette difficulté, le ministère de la santé et des sports a sensibilisé une nouvelle fois les centres hospitaliers universitaires pour qu'ils facilitent la mise à disposition volontaire d'internes en médecine. Pour autant, si les effectifs en médecin devaient persister à demeurer insuffisants, **il vous appartiendrait alors de réquisitionner des médecins, y compris non-volontaires, en privilégiant les catégories suivantes : médecins salariés dont les médecins du travail, internes en médecine, notamment internes de médecine générale, et médecins spécialistes** dont l'activité n'est pas immédiatement liée à la pandémie grippale. Notre priorité invariable doit consister à **préserver les capacités d'action de la médecine générale**, dès lors que le nombre de patients touchés par le virus continue de croître.

Par ailleurs, s'agissant du fonctionnement des centres, il importe de **renforcer le lien entre le responsable de l'EOD et les responsables des centres de vaccination.**

A cette fin, nous vous demandons d'organiser, selon une périodicité hebdomadaire, un échange entre l'EOD et l'ensemble des responsables des centres de vaccination. L'objectif consiste à échanger sur les difficultés rencontrées et à relayer les informations provenant du niveau national.

Les membres des EOD doivent également entretenir des liens directs avec les équipes des centres de vaccination, notamment par le biais de visites qui doivent contribuer à vérifier l'homogénéité des conditions de fonctionnement et de respect des procédures.

La fonction de chef de centre est primordiale pour assurer la bonne marche des centres de vaccination. Aussi, nous vous demandons de veiller à ce qu'elle fasse l'objet d'un engagement qui ne saurait être inférieur à une semaine. En effet, le fonctionnement d'un centre de vaccination est complexe et les instructions à appliquer sont nombreuses. Une rotation trop fréquente à la tête des centres présente un risque de fragilisation du dispositif.

Enfin, l'affluence grandissante dans les centres de vaccination doit vous conduire à prévoir les mesures qui s'imposent en termes de **sécurité publique**, en particulier les jours de forte affluence.

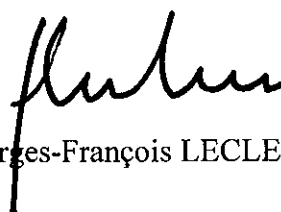
Nous vous remercions de nous tenir informés de toutes les éventuelles difficultés liées à la mise en œuvre des présentes instructions.

Le directeur de cabinet
du ministre de l'intérieur
de l'outre mer et des collectivités territoriales



Michel BART

Le directeur de cabinet de
la ministre de la santé et des sports



Georges-François LECLERC